

Projet Equitas**vers un nouveau système salarial moderne et équitable**

Le 1^{er} janvier 2017, la Ville de Lausanne introduira un nouveau système de rémunération, transparent, cohérent et équitable. Lancé en 2009, le projet *Equitas* devait remédier aux faiblesses du système actuel en introduisant une méthode d'évaluation analytique et non discriminante. D'un coût estimé à 8,7 millions de francs, la réforme prend désormais en compte l'évolution des métiers et corrige les écarts salariaux observés entre hommes et femmes.

En vigueur depuis plus de trente ans, le système de rémunération du personnel de la Ville de Lausanne ne garantit que partiellement le principe constitutionnel d'un «salaire égal pour un travail de valeur égale». Rejoignant le mouvement initié par d'autres organisations de grande taille, la Ville a lancé en 2009 le projet *Equitas* en vue de moderniser son propre système et l'adapter au contexte professionnel d'aujourd'hui. Il repose sur trois valeurs fondamentales: la transparence, la cohérence et l'égalité.

Consciente qu'une telle mutation ne peut se faire sans l'ensemble des acteurs concernés, la Ville a mis sur pied une démarche participative tout au long du projet, incluant aussi bien les collaborateurs et collaboratrices, les chefs et cheffes de service que les répondants et répondantes en ressources humaines. Les partenaires sociaux ont été associés au sein d'une plateforme d'échange avec les représentants de la Municipalité.

Au cœur de cette réforme, une méthode analytique d'évaluation des fonctions permet leur valorisation par rapport à des compétences et sollicitations communes. Chaque fonction est associée à une seule classe de salaire. La nouvelle échelle des salaires compte 16 classes (27 actuellement). Quelle que soit la classe, la durée et l'amplitude de progression, plus rapide en début de carrière, sont similaires.

Forte de ces bases non discriminantes et durables, la Ville garantit l'équité de traitement de son personnel et vise l'égalité hommes/femmes. Une première évaluation des effets de la réforme a d'ores et déjà révélé les bénéfices attendus pour les fonctions majoritairement occupées par les femmes. A terme, la Ville souhaite concrétiser cette dynamique par l'obtention du label «Equal-Salary» qui certifie un traitement égal entre hommes et femmes au sein d'une entreprise.

Les coûts sur les salaires pour la mise en œuvre de la réforme sont estimés à 8,7 millions de francs. Ils couvrent les montants servis aux collaborateurs et collaboratrices dont la fonction est revalorisée ou dont la progression est assurée. En additionnant ces deux catégories, la réforme présente au final des effets positifs pour plus de 60 % du personnel. Cependant, et pour préserver les finances communales, ils seront répartis sur trois ans.

La Municipalité maintient le salaire minimum et garantit qu'aucun collaborateur ni collaboratrice ne verra son salaire diminuer du fait de l'introduction du nouveau système salarial.

La Ville se réjouit ainsi de pouvoir disposer dans un très proche avenir d'un système durable et équitable.

Administration générale et culture

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**
- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00**

Le rapport-préavis n° 2016/14 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 11 mars 2016